



## **QUAND LE SERVICE PUBLIC D'INSERTION ET PROBATION EST ASSIMILE A UNE POUBELLE ( ENCORE une fois....ou une fois de TROP ! )**

Un nouveau protocole de fonctionnement des Permanences d'Orientation Pénales a été signé en fin d'année 2020 entre le Parquet, les prestataires privés et le Directeur Fonctionnel du Service Pénitentiaire d'Insertion et Probation.

Cela a été fait sans consultation préalable des CPIP de l'Antenne de Narbonne alors même qu'il était prévisible que de nombreuses dérives pouvaient découler de ce protocole.

### **Pour quel résultat concernant les agents du SPIP ?**

► **Tout ce qui était craint par ces mêmes agents.es.**

Glissement des missions de service public vers le secteur privé.

Fait d'être corvéable à merci sans cadre d'intervention précis et protecteur : nous devons être disponibles car nous sommes sollicités.ées en cas d'empêchement des prestataires privés.

### **Quel constat après 6 mois d'application réelle ?**

Des empêchements à répétition et en dernière minute qui induisent que les agents.es du SPIP doivent intervenir au pied levé, sans respect des contraintes liées à leur fonction et à la globalité de leurs missions.

**ENCORE UNE FOIS ... OU UNE FOIS DE TROP :  
AUX ORTIES LE RESPECT DES ORGANISATIONS DE SERVICE, DES CHARTES DES  
TEMPS ET DU CADRE REGLEMENTAIRE D'INTERVENTION.**

**ENCORE UNE FOIS ... OU UNE FOIS DE TROP :  
AUX ORTIES LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTE ET LA SECURITE DES AGENTS.ES  
DU SERVICE PUBLIC, DE LA CHARGE DE TRAVAIL DES CPIP ET DU RENFORT RH  
NECESSAIRE A LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES PLACEES SOUS MAIN DE  
JUSTICE DANS DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONVENABLES ET POUR UN SERVICE  
PUBLIC DIGNE DE CE NOM**

**ENCORE UNE FOIS ... OU UNE FOIS DE TROP :  
LE SPIP EST LA DERNIERE ROUE DU CARROSSE MAIS TOUJOURS CELLE SUR  
LAQUELLE ON S'APPUIE AU DERNIER MOMENT**

Fait à Narbonne le 12 juillet 2021.